

# Rapport du jury

## Concours externe et interne d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe - 2019

### ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Les concours externe et interne d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe ont été ouverts au titre de l'année 2019 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé le concours en accord avec les centres de gestion de la région Nouvelle Aquitaine.

36 postes étaient à pourvoir, ainsi répartis : 18 au concours externe et 18 au concours interne.

#### Calendrier

Période d'inscriptions	Du 2 octobre 2018 au 7 novembre 2018
Date de limite de dépôt	Le 15 novembre 2018
Epreuves écrites	Le 21 mars 2019
Jury d'admissibilité	Le 23 mai 2019
Epreuves d'admission	Le 24 juin 2019 et 25 juin 2019
Epreuves facultatives	Le 24 juin 2019 et 25 juin 2019
Jury d'admission	Le 4 juillet 2019

#### Les conditions particulières d'accès au concours

##### a) Concours externe

Le concours externe est un concours avec épreuves ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

b) Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.

1) Les candidats :

578 candidats se sont inscrits :

→ 523 en externe

→ 55 en interne

562 candidats ont été admis à concourir :

→ 517 en externe dont 61 sous réserve

→ 45 en interne dont 20 sous réserve

	Concours externe	Concours interne
Nombre de candidats refusés à concourir	6	10
Nombre de candidats admis à concourir	417	45

a) Concours externe

6 candidats ont été refusés à concourir pour hors délais.

3 dossiers ont été renvoyés vers la CED (Commission d'Equivalence de Diplômes) car les candidats ne possédaient pas le diplôme requis. Les 3 dossiers ont reçu une décision favorable.

6 candidats ont présenté une dispense (père/mère de 3 enfants).

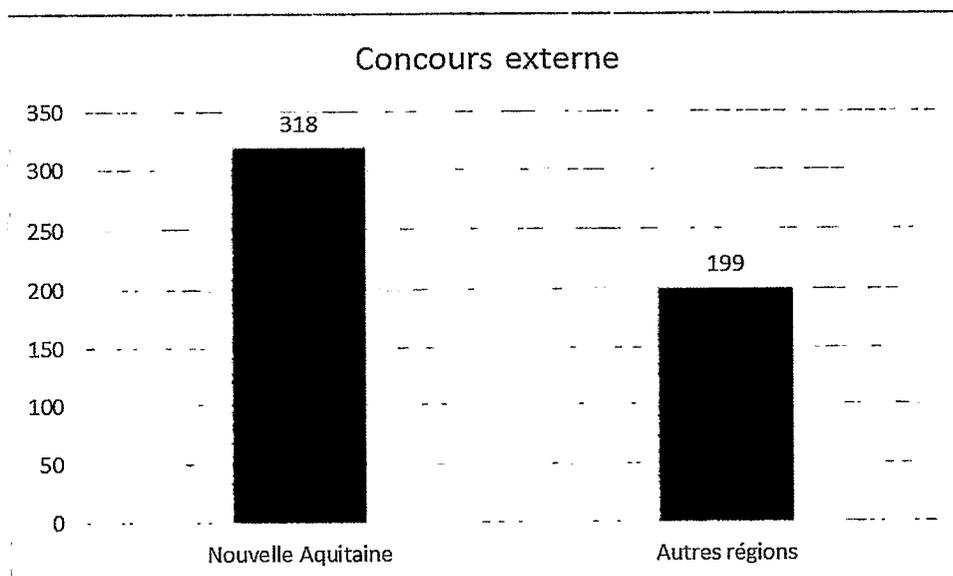
b) Concours interne

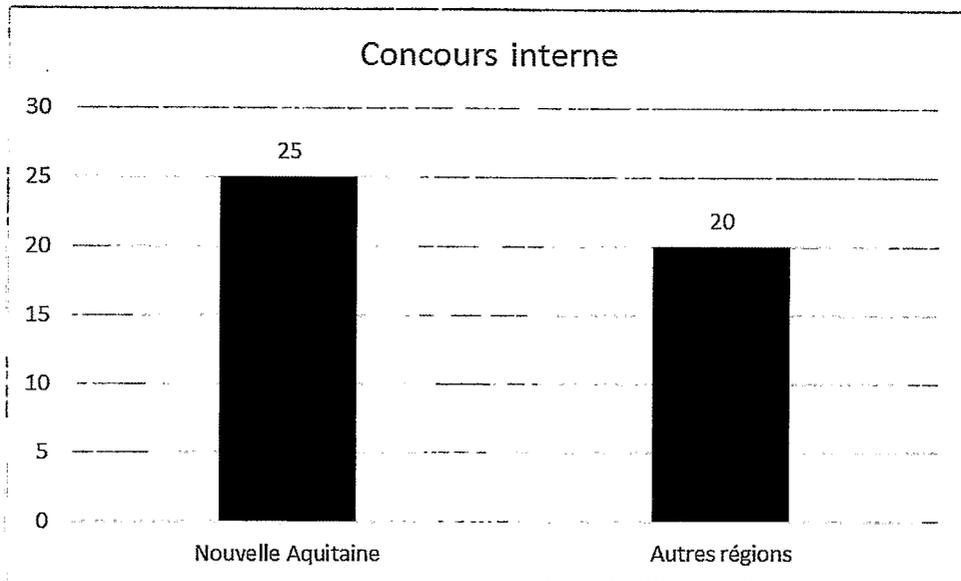
9 candidats ne remplissaient pas les conditions d'accès et ont été refusés à concourir.

1 candidat a été refusé à concourir pour hors délai.

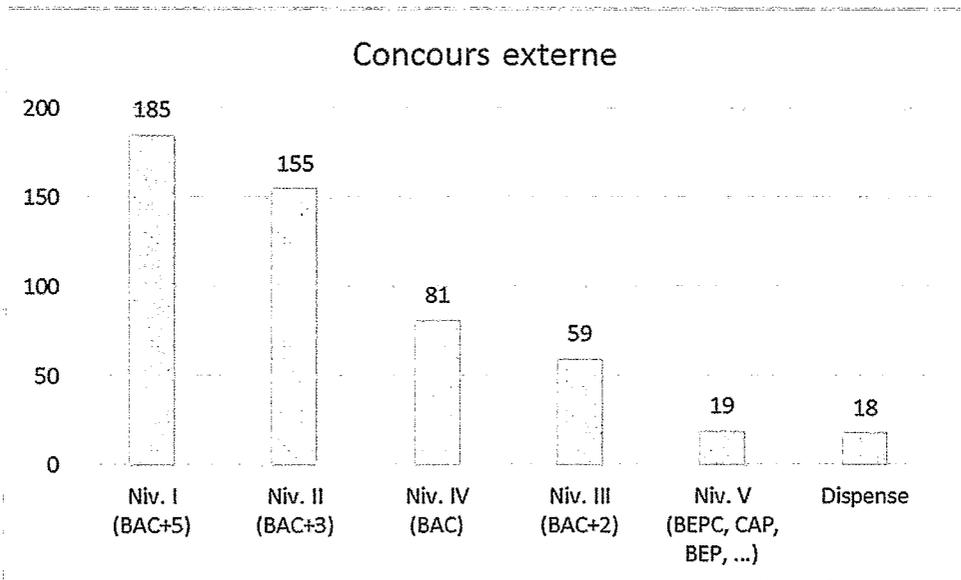
• Répartition des candidats admis à concourir

✓ par région :

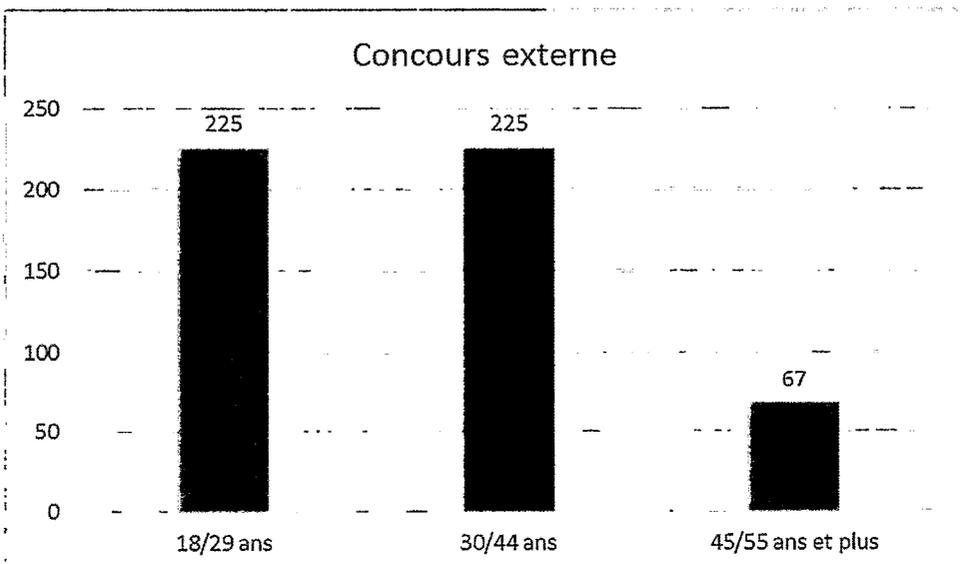


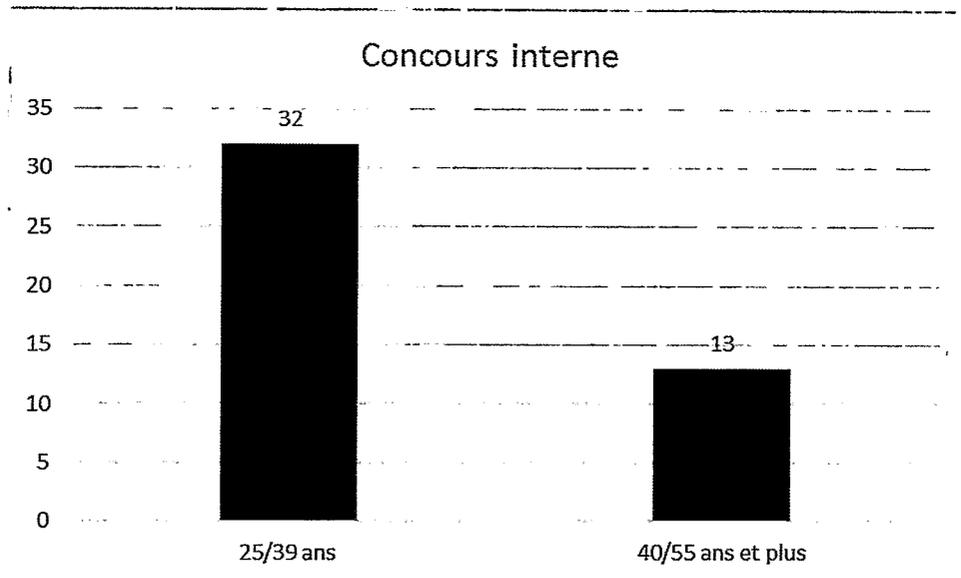


✓ par niveau d'études : concours externe

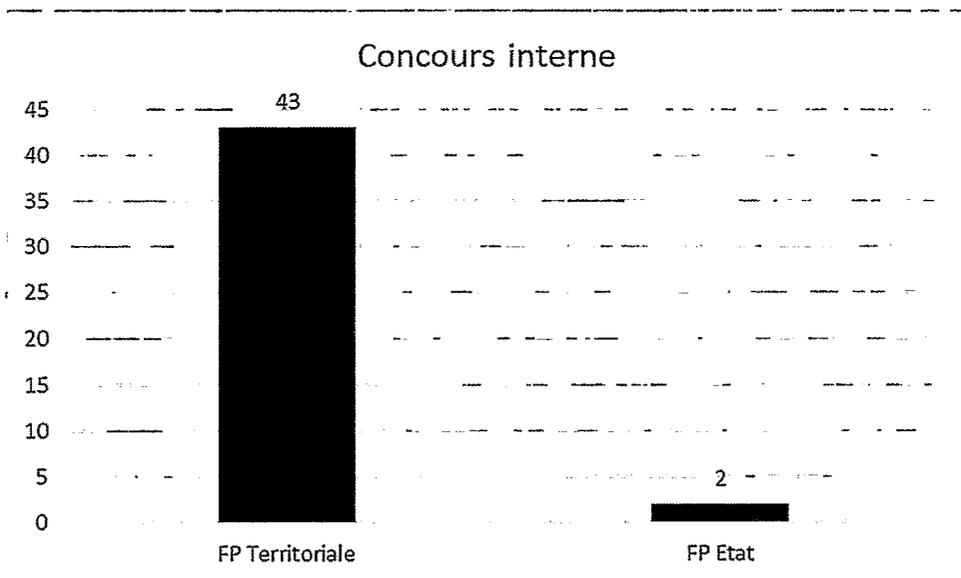


✓ par tranche d'âge :





✓ par situation professionnelle



## 2) Les épreuves écrites :

### a) Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 21 mars 2019, à l'espace Culturel du Pin Galant à Mérignac ainsi qu'au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves.

### b) Contenu

Le concours externe comprend 2 épreuves :

- La résolution écrite d'un cas pratique à partir des données communiquées au candidat relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions (durée : 2 heures ; coefficient 4).
- Un questionnaire appelant des réponses brèves portant sur les domaines suivants relatifs au fonctionnement des services dans lesquels un adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe peut être appelé à servir :
  - Accueil du public ;
  - Animation ;
  - Sécurité des personnes et des bâtiments ;(durée : 1 heure ; coefficient 2).

Le concours interne comprend 1 épreuve :

- La résolution écrite d'un cas pratique à partir des données communiquées au candidat relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions (durée : 2 heures ; coefficient 4).

### c) Présence

291 candidats se sont présentés aux épreuves du concours externe, 32 candidats se sont présentés à l'épreuve du concours interne.

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 43,71 % en externe et de 28,89 % en interne.

### d) Résultats

#### Concours externe :

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Résolution d'un cas pratique	9,52 / 20	16 / 20	1 / 20	9
Questionnaire	11,18 / 20	19 / 20	3 / 20	7

#### Concours interne :

Epreuve	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Résolution d'un cas pratique	9,45 / 20	14 / 20	5 / 20	0

### 3) L'admissibilité :

A l'issue des épreuves écrites, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

#### a) Concours externe

Postes ouverts	Points nécessaires	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
18	76	12,67 / 20	40

16 % des candidats présents au concours externe ont été déclarés admissibles.  
9 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 aux épreuves écrites.

#### b) Concours interne

Postes ouverts	Points nécessaires	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
18	40	10 / 20	16

50 % des candidats présents au concours interne ont été déclarés admissibles.  
Aucun candidat n'a reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

### 4) Les épreuves orales :

Le jury était réparti en sous-jury de 3 membres : un élu local, un fonctionnaire territorial et une personnalité qualifiée.

#### a) L'épreuve d'entretien

##### Concours externe :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien à partir d'un texte de portée générale, tiré au sort, de manière à permettre d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, y compris la façon dont il envisage son métier (préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 4).

##### Concours interne :

L'épreuve consiste en un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle. Il est suivi par un commentaire oral à partir d'un dossier succinct remis au candidat, après un choix préalablement précisé lors de son inscription au concours, et portant :

- ✓ Soit sur des questions de sécurité et d'accueil du public, de communication et d'animation ;
- ✓ Soit sur la présentation d'une visite guidée d'un monument historique ou d'un musée ;
- ✓ Soit sur des questions portant sur la présentation des collections et le renseignement aux usagers dans une bibliothèque ;
- ✓ Soit sur des questions touchant à la conservation du patrimoine écrit.

(préparation : 30 minutes ; durée : 30 minutes dont 5 minutes au maximum pour la présentation par le candidat de son expérience professionnelle ; coefficient 3)

#### b) L'épreuve facultative

##### b.1) L'épreuve écrite de langue vivante étrangère

Une épreuve écrite de langue vivante étrangère, à choisir parmi les langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, portugais, grec moderne, néerlandais, russe ou arabe moderne (durée : une heure)

Le nombre d'admissibles ayant choisi l'épreuve facultative de langue était le suivant :

- ✓ Au concours externe, sur 40 admissibles, 24 candidats soit 60 % ;
- ✓ Au concours interne, sur 16 admissibles, 8 candidats soit 50 %.

#### b.2) L'épreuve orale portant sur le traitement automatisé de l'information

Une épreuve orale portant sur le traitement automatisé de l'information (durée : vingt minutes, avec préparation de même durée).

Au concours externe, sur 40 admissibles, 9 candidats soit 22,5 % étaient inscrits.

Au concours interne, sur 16 admissibles, 4 candidats soit 25 % étaient inscrits.

#### 5) L'admission :

A l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

- a) Pour le concours interne, 14 candidats ont été déclarés admis. Le seuil d'admission retenu était de 73 points, soit 10,43 / 20.
- b) Pour le concours externe, 22 candidats ont été déclarés admis. Le seuil d'admission retenu était de 137 points, soit 13,70 / 20.

Suite à ces délibérations à l'issue desquelles l'ensemble des postes ouverts au concours interne n'a pas été pourvu, il a été, à l'unanimité des membres présents, décidé de transférer 4 postes vers le concours externe.

#### 6) Le jury :

Le jury des concours externe et interne comprenait 9 membres, répartis à parts égales :

- 3 élus locaux ;
- 3 fonctionnaires territoriaux de catégorie A ou B et un fonctionnaire désigné dans les conditions prévues à l'article 17 du décret du 5 juillet 2013 modifié.
- 3 personnalités qualifiées.

#### 7) Statistiques générales d'organisation du concours :

Voie d'accès	Admis à concourir			Présents aux épreuves d'admissibilité			Seuil d'admissibilité			Candidats admissibles		
	2015	2017	2019	2015	2017	2019	2015	2017	2019	2015	2017	2019
Externe	529	628	517	358	358	291	13	14	12,67	26	23	40
Interne	45	64	45	35	50	32	10	9,50	10	23	29	16
3 <sup>ème</sup> concours		10			9			10,17			7	

Voie d'accès	Candidats présents à l'épreuve d'admission			Seuil d'admission			Candidats admis		
	2015	2017	2019	2015	2017	2019	2015	2017	2019
Externe	26	23	38	12,85	13,80	13,70	12	11	22
Interne	23	29	16	13	13,29	10,43	12	16	14
3 <sup>ème</sup> concours		7			10,90			6	

## 8) Analyse et conclusion :

### a) Observations générales des correcteurs des épreuves écrites :

Malgré les consignes données oralement, précisées sur le règlement interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et sur le sujet, 2 copies ont été écartées du processus de sélection comprenant des signes distinctifs : réponse sur la copie et non sur le questionnaire, auto-évaluation.

#### Questionnaire :

Questionnaire varié, avec des thématiques d'actualité (mélange de questions techniques et de culture générale) et sans grande difficulté pour les candidats. Les réponses aux questions doivent être brèves, en conséquence certains candidats ont répondu beaucoup trop brièvement avec parfois un style très télégraphique.

Les questions n'étaient pas « piégeantes » pour un candidat préparé correctement au concours. Pourtant l'ensemble n'était pas très bon.

Le sujet est adapté au niveau du concours.

#### Cas pratique :

Le sujet est en conformité avec le cadrage de l'épreuve. Il est d'actualité et aborde une problématique transversale aux métiers de la culture.

La plupart des candidats ne prennent pas la mesure des épreuves et ne se préparent pas assez aux écrits. Le niveau reste moyen et sans trop de relief.

### b) Observations générales des correcteurs des épreuves orales :

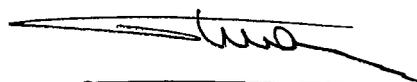
L'épreuve de langue ne présente pas de caractéristiques particulières : l'anglais est la langue très majoritairement choisie par les candidats (16 candidats en externe, 8 en interne soit 24 au total). Puis le choix s'est porté sur l'espagnol (5 candidats en externe), l'allemand (2 candidats en externe) et l'italien (1 candidat en externe).

Il s'agit d'un concours de catégorie C très complexe en externe comme en interne.

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation des concours externe et interne et remercient les différents partenaires de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

Le Président du jury remercie les membres du jury, le personnel du secteur concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ce concours.

Le Président du Jury,



Didier MAU